

DELIBERATION : 2020-03-03

OBJET : Elections des membres de la Commission de Délégation de Service Public

L'an deux mil vingt et le vingt-huit juillet à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
 PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
 FENOUIL Jean
 FALASCHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Gérard Collomp

Braux :

GRAC Stéphane

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Ludovic ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme CASPARI Hélène ; M. FERAUD François ; M. PATRICOLA Sauveur.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Elections des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Exposé

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission chargée des délégations de services publics.

Celle-ci est amenée à analyser les dossiers de candidature et à dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret (sauf décision contraire prise à l'unanimité du conseil communautaire conformément à l'article L.2121-21 du CGCT), à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le conseil communautaire lors de sa séance d'installation du 16 juillet 2020, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès du secrétariat des assemblées de la communauté de communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation de la seule liste de candidats, les élus communautaires ont donc procédé en conséquence aux opérations de vote.

Décision

A l'issue des élections sont désignés comme membres de la Commission de Délégation de Service Public, outre le Président ou son représentant, :

Titulaires :

- Monsieur Serge PRATO
- Monsieur Robert MARTORANO
- Monsieur Bruno BICHON
- Monsieur Philippe RIGAULT
- Madame Madeleine ISNARD

Suppléants :

- Madame Anabel ONCINA
- Madame Alix CHAILLAN
- Monsieur Alain COULLET
- Monsieur Jean MAZZOLI
- Monsieur Ludovic MANGIAPIA

Cette décision est adoptée à la majorité par 6 abstentions (M. Philippe MARANGES (ayant pouvoir de M. Bernard LIPERINI) ; M. Jean-Marc VINCENT (ayant pouvoir de Mme Emily CHEVALLEY) ; Mme Nina JONKER (ayant pouvoir de Mme Line TILLEMANN)) et 51 voix pour

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 juillet 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES
PROVENCE
VERDON
B.R. 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Maurice LAUGIER